

néanmoins, de souligner que, dans ma circonscription, le lignite a beaucoup de difficultés à faire concurrence à d'autres combustibles, le gaz naturel et le pétrole par exemple. L'industrie n'épargne aucun effort pour soutenir la concurrence, et au cours des dernières années, elle a abandonné l'exploitation en profondeur pour celle à ciel ouvert et s'est procurée un nouvel outillage pour faire ce changement. En fait, on utilise maintenant à Moose-Mountain, une des plus longues draglines du continent nord-américain, appelée M. Climax. On a laissé entendre, à titre d'aide accrue, qu'il y aurait peut-être lieu de modifier la loi sur l'aide à la production du charbon afin que les personnes qui s'intéressent à l'industrie du lignite puissent en profiter et obtenir des prêts. Les conditions seraient améliorées. Il y aurait moyen de modifier la loi de sorte que le remboursement qui s'effectue à l'heure actuelle à raison de 30c. la tonne, selon le prix de gros à la sortie de la mine, soit réduit à 10c. la tonne, ce qui serait plus réaliste. La proposition me paraît logique. Le charbon dur vaut \$10 à \$12 à la sortie de la mine, alors que le lignite qu'on extrait à Moose-Mountain vaut environ \$2 la tonne. Ainsi, un remboursement de prêt à raison de 30c. la tonne aux termes de la loi sur l'aide à la production du charbon est vraiment exorbitant, alors qu'un remboursement de 10c. la tonne serait bien plus réaliste.

J'ai cru devoir signaler la chose au ministre, car son ministère étudiera sans aucun doute l'élaboration d'une politique nationale des charbonnages. La proposition que je viens de faire mérite, à mon sens, un examen sérieux dans l'élaboration de pareille politique.

(Le crédit est adopté.)

#### NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

Direction des parcs nationaux—  
Services des parcs nationaux et des lieux historiques—

648. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$2,500,000.

**M. Robichaud:** Le ministre peut-il nous donner la ventilation de ces deux millions et demi qui serviront surtout, je crois, aux parcs nationaux? Peut-il nous donner le nom des parcs et les fonds qui y sont affectés séparément?

**L'hon. M. Dinsdale:** Le crédit soumis au comité ne concerne que les travaux d'hiver à entreprendre dans les lieux historiques et les parcs nationaux. Je répondrai volontiers au député s'il veut bien se contenter d'une ventilation générale sans trop de détails. Le montant qui sera affecté aux lieux historiques

[M. Southam.]

est de \$160,700. Et voici le détail des montants affectés aux parcs:

Parcs nationaux du chemin de fer du Grand Tronc .....	\$ 64,000
Parc de Banff .....	290,700
Parc de Cape Breton Highlands ..	218,500
Parc d'Elk Island .....	78,500
Parc de Fundy .....	66,000
Parc de Jasper .....	164,500
Parc de Kootenay .....	183,500
Parcs de Mount Revelstoke et Glacier .....	144,500
Parc de Point Pelee .....	40,200
Parc de Prince-Albert .....	249,200
Parc de l'île du Prince-Édouard ..	102,500
Parc de Riding Mountain .....	320,000
Parc des îles du Saint-Laurent ..	4,000
Parc Terra Nova .....	198,000
Parc des lacs Waterton .....	92,000
Parc Yoho .....	123,200

**M. Robichaud:** Ai-je bien compris, \$249,000 seront affectés au parc de Prince-Albert?

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui, \$249,200.

**M. Robichaud:** C'est la somme la plus forte de tous les parcs du Canada.

**L'hon. M. Dinsdale:** Non, ce n'est pas exact. On affecte davantage au parc de Riding Mountain.

**M. Winch:** Le crédit vise les parcs nationaux et les lieux et monuments historiques; la construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrain et matériel etc. Ce crédit supplémentaire est de \$2,500,000.

A propos de ce crédit, je pourrais prononcer un discours qui toucherait la corde sensible, un discours qui toucherait les cœurs, bref, un discours raisonnable. Toutefois, j'ai déjà parlé si souvent que je m'en abstiendrai. Je voudrais poser une question au ministre. Étant donné que des citoyens et des organismes de Vancouver lui ont présenté des instances, pourrait-il nous dire ce qu'il en est de la demande que nous présentons depuis deux ans en vue d'obtenir que le parc New-Brighton soit reconnu comme lieu historique national.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je m'empresse d'informer la Chambre qu'à ce sujet, des personnes de Vancouver nous ont fait certaines propositions. Je crois qu'il s'agit en fait du parc d'Hastings. La Commission des lieux et des monuments historiques va étudier ces propositions lorsqu'elle se réunira à Ottawa en mai prochain.

**M. Wratten:** Je voudrais signaler deux autres questions au ministre. Il s'agit d'endroits situés dans ma circonscription ou qui en sont très rapprochés.

Je veux parler tout d'abord de la propriété des Bell, où Alexander Graham Bell a inventé le téléphone et où, pour la première fois, la voix humaine a été transmise par fil. Le bâtiment en question se dresse sur la rive